

Stéphane Simon  
Ch. De la Valleyre 17  
1052 Mont-sur-Lausanne

Daniel Siréjols  
Ch. De la Valleyre 19  
1052 Mont-sur-Lausanne

Madame Laurence Muller-Achtari  
Syndique du Mont sur-Lausanne

Monsieur Olivier Descloux  
Municipal patrimoine, transitions énergétique et  
numérique du Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 15.09.2021

Madame la Syndique,  
Monsieur le Conseiller municipal,

Nous tenons à vous remercier d'avoir organisé la séance d'information pour les bordiers du ruisseau de la Valleyre, le 7 septembre dernier, et de l'avoir ouverte aux autres Montains et Montaines, particulièrement soucieux du sort du vallon, recensant à ce jour plus de 600 arbres marqués ou condamnés par des opérations de défrichement prévues par le plan de quartier approuvé au conseil communal en 2006. Ce vallon est, comme vous le savez, l'une des zones concernées par les innombrables plans de quartier, dont le nouvel exécutif va devoir superviser la mise en œuvre sur le territoire communal.

Nous prenons note avec plaisir que vous souhaitez à l'avenir mieux prendre en compte la sensibilité des citoyens du Mont quant à la préservation de notre environnement d'une façon générale, et en particulier celle de ce paysage emblématique du Mont, si riche du point de vue écosystémique.

Plus concrètement, nous sommes heureux que vous, Mme la Syndique, vous vous soyez engagée à :

- « Soutenir la préservation d'un maximum de boisés dans la zone ». Cela constitue un changement de paradigme total par rapport aux éléments de réponse de M. Amaudruz, ancien municipal lors du conseil communal du 17 mai 2021 (interpellé par Mme Roulet, Le Mont Citoyen), plutôt enclin à tempérer les ardeurs de « la forêt qui avance ».
- « Venir à nouveau à notre rencontre pour nous informer des développements de cet éventuel futur quartier » et donc, dans cette logique, des futures campagnes de déforestation qui vont le précéder (dans, et, en périphérie, du plan de quartier Valleyre qu'ils soient menés, pour le compte du SAF ou pour celui de la commune, en zone forêt, ou dans les boisés non recensés).

Comme vous pouvez aisément l'imaginer, nous souhaitons représenter de réels partenaires pour protéger ce lieu si cher aux Montaines et aux Montains, présents et futurs, et ainsi ne pas constituer une force de contestation, ni de blocage systématique. C'est précisément dans cette optique que M. Simon, l'un de nos membres et cosignataire du présent courrier, vous a remis, en mains propres, une partie de notre dossier de travail et d'information à destination des habitants du quartier. Vous aurez pu constater en le parcourant, que ce dossier met en exergue d'importantes lacunes dans la cartographie et, par la même, dans l'effort de préservation des biotopes du site. Bien entendu, chacun peut commettre des erreurs, l'essentiel étant de commencer par les admettre, puis de les rattraper...

Malheureusement, tout comme vous, nous avons reçu une « patate chaude », en avril puis début juillet, avec plusieurs centaines d'arbres marqués en un temps record, ligneux dont le nombre faramineux ne pouvait que susciter la profonde colère de la population. Les 183 signataires de la pétition du groupe Le Mont Citoyen de mai dernier, demandant des éclaircissements sur le volume d'arbres abattus et leur éventuelle compensation n'ont, à notre connaissance, pas obtenu de réponse de la part des autorités communales. Au contraire, la réponse semble avoir été le marquage dès juillet de nouveaux arbres, pour sécuriser l'écoulement des eaux du ruisseau, nous dit-on. Aussi nous nous réservons le droit d'intervenir sur le plan juridique pour les quelques 61 arbres, qui, bien que soumis au régime forestier, auraient peut-être justifié une annonce au pilier public, compte-tenu de l'important volume impliqué.

D'autre part, nous allons nous pencher dès à présent sur les qualités du site qui mérite très probablement une toute autre attention que celle manifestement portée suite au rapport art. 47 OAT, rédigé il y a maintenant près de 20 ans. En effet, rien de sérieux n'a vraiment été pris en compte dans son volet environnemental ; c'est regrettable mais surtout éminemment préjudiciable pour nous tous. Pourtant, vous l'avez-vous-même mentionné lors de votre intervention à la RTS, « nous avons aujourd'hui d'autres connaissances (scientifiques) environnementales » qu'en 1993 (approbation du PGA). So what ?

Guidés par le principe selon lequel, comme le mentionnait déjà Antoine de St Exupéry<sup>1</sup> - bien avant M. Kazemi inspecteur cantonal des forêts - « la nature fait les choses 100 fois mieux que nous », nos requêtes sont les suivantes :

1. Nous demandons une refonte complète du plan de quartier Valleyre qui est une totale aberration en 2021, d'autant que tout le monde semble s'accorder sur ce point : quelqu'un aurait signé pour aller à l'abattoir en 2006, mais en réalité, à l'époque personne ne semblait vraiment bien saisir les enjeux (mortifères) posés. A minima, il faudrait une réflexion profonde sur la façon dont s'intégreront les nouveaux bâtiments dans l'espace naturel du vallon. Qui pour faire aveuglément confiance aux promoteurs sans la pose d'un cadre contraignant ? Ne comptez pas sur nous !
2. Dans l'hypothèse où cela ne pourrait pas être fait, nous attendons que soit portée une attention spécifique à la préservation des deux zones particulièrement sensibles que sont les berges du ruisseau de la Valleyre et le bosquet central.  
A cet effet, nous souhaitons ardemment qu'un bureau de conseil en environnement puisse effectuer une expertise indépendante pour constituer un état actualisé de la biodiversité du site (faune et flore). Nous sommes en contact actuellement avec des associations de protection de la nature et des cabinets lausannois pour réaliser cet objectif. Mais ce travail aurait dû être fait bien avant, et il devrait être in fine effectué aux frais du SAF.  
Dans tous les cas, nous en appelons à un moratoire immédiat sur les opérations de coupe et défrichage pour ces zones, en attendant les résultats de l'expertise et d'éventuelles propositions d'aménagements visant, cas échéant, à préserver ou reconstituer des biotopes d'intérêt.
3. Nous attendons une justification claire et transparente de tous les arbres à abattre (dont le rendement d'absorption du CO<sub>2</sub> par des arbres nouvellement plantés ne sera optimal que d'ici plusieurs décennies) dans le but d'aboutir -avec une population également impliquée dans ces décisions-, à une stricte limitation à ce qui serait vraiment nécessaire pour sécuriser les lieux,

---

<sup>1</sup> « Pourquoi les hommes sont-ils si sots qu'ils désirent toujours embellir la réalité, quand elle est si belle par elle-même ». Antoine de Saint-Exupéry.

quitte à modifier les points de passage des véhicules et des piétons (systématiquement placés de façon inopinée en lisière de forêt).

4. Dans tous les cas, nous attendons également que la commune, qui demande tant à ses administrés, se montre exemplaire dans le domaine de la compensation des zones à défricher incluses dans le plan de quartier Valleyre, mais aussi pour les grands arbres abattus en pleine forêt. En effet, comme le démontrent les cartes de notre dossier, les compensations prévues dans le plan de quartier sont une bien sinistre comédie qui ne trompe plus personne. La DGE-biodiversité, que nous avons interpellée par le biais de sa cheffe de division Mme Strehler-Perrin, nous l'a confirmé dans son e-mail du 19.08.2021 : si ce plan avait été présenté en 2021, il n'aurait manifestement eu aucune chance d'être validé en l'état.

Enfin, comme le veut la loi vaudoise sur l'information, nous demandons aux services communaux de nous faire parvenir au plus vite une copie du rapport 47OAT relatif à la demande de validation du plan de quartier Valleyre. Notre mouvement naissant qui s'appuie déjà sur l'expertise de spécialistes en environnement, biologistes, géologues, juristes ne restera pas les bras croisés face aux atteintes programmées du milieu naturel au vallon de Valleyre, et plus globalement selon toute vraisemblance sur d'autres lieux du territoire communal.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos demandes, attentes et intentions. Nous voulons la même chose que vous : privilégier l'intérêt collectif, et lui seul. Ainsi nous avons bon espoir de pouvoir œuvrer main dans la main avec les autorités communales et cantonales, afin d'adoucir ce projet venu tout droit d'un autre âge et dont (presque) plus personne ne veut.

Veillez recevoir Madame la Syndique, Monsieur le Conseiller municipal, nos plus respectueuses salutations.

Pour le collectif « forêt de la Valleyre »  
Stéphane Simon

Pour l'Association MontAvenir  
Daniel Siréjols

**Copie à :**

- Association En Martines (Le Mont-sur-Lausanne)
- Groupe Le Mont Citoyen (Le Mont-sur-Lausanne)
- ProNatura Vaud
- WWF Suisse
- M. Jean Rosset - DGE-Forêt
- Mme Béatrice Métraux - Dpt Environnement et Sécurité (VD)